CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021-2026

Aigrefeuille d'Aunis ◦ Anais ◦ Ardillières ◦ Ballon ◦ Bouhet ◦ Breuil la Réorte
Chambon ◦ Ciré d'Aunis ◦ La Devise ◦ Forges ◦ Genouillé ◦ Landrais ◦ Le Thou
Marsais ◦ Puyravault ◦ Saint Crépin ◦ Saint Georges du Bois ◦ Saint Pierre la Noue
Saint Mard ◦ Saint Pierre d'Amilly ◦ Saint Saturnin du Bois ◦ Surgères ◦ Virson ◦ Vouhé

Aunis Sud

Ma Communauté de Communes

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AUNIS SUD

ENTRE

L'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Aunis Sud représenté par son Président, Monsieur Jean GORIOUX autorisé par délibération n° 2021-11-01 en date du 16 novembre 2021

D'UNE PART,

ET

L'État, représenté par le Préfet de la Charente Maritime, Nicolas BASSELIER,

ET

Le Département de la Charente Maritime, représenté par sa Présidente, Sylvie Marcilly,

ET

Le syndicat mixte CYCLAD, représenté par sa 3ème Vice-Présidente, Anne-Sophie DESCAMPS,

ET

La ville de Surgères labellisée « Petite Ville de Demain », représentée par son maire, Catherine DESPREZ,

D'AUTRE PART,

EN PRESENCE DE :

La commune d'Aigrefeuille d'Aunis, représentée par son maire, Gilles GAY,

ET

La commune d'Anais, représentée par son premier adjoint, Yannick BODAN,

ET

La commune d'Ardillières, représentée par son maire, Olivier DENECHAUD,

ET

La commune de Ballon, représentée par son maire, Emmanuel JOBIN,

ET

La commune de Bouhet, représentée par son maire Christophe RAULT

ET

La commune de Forges, représentée par son maire, Micheline BERNARD,

ET

La commune de Genouillé, représentée par son maire, Jean Michel SOUSSIN,

ET

La commune de La Devise, représentée par son maire, Pascal TARDY,

ET

La commune de Landrais, représentée par son maire, Christelle GRASSO,

Et

La commune de Le Thou, représentée par son maire, Christian BRUNIER,

ET

La commune de Puyravault, représentée par son maire, Raymond DESILLE,

ET

La commune de Saint Georges du Bois, représentée par son maire, Jean GORIOUX,

Et

La commune de Saint Mard, représentée par son maire, Barbara GAUTIER,

ET

La commune de Saint Pierre d'Amilly, représentée par son maire, Philippe BODET,

Et

La commune de Saint Pierre La Noue, représentée par son maire, Walter GARCIA,

Et

La commune de Saint Saturnin du Bois, représentée par son maire, Didier BARREAU,

ET

La commune de Virson, représentée par son maire, Thierry PILLAUD,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE 4
ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT 5
ARTICLE 2 – PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES PRINCIPAUX MARQUEURS 6
ARTICLE 2.1. ACCUEILLIR LES ENTREPRISES, LES TALENTS ET LES TOURISTES 7
- **Maintenir un tissu économique fort et diversifié** 7
- **Pallier un manque d'emplois et de formation qui nuit à l'attractivité du territoire** 8
- **Un potentiel touristique à conforter** 8

Synthèse des AFOM 9
ARTICLE 2.3. UN TERRITOIRE ATTENTIF AUX BESOINS DE CHACUN 10
- **Accompagner la croissance et le vieillissement de la population** 10
- **Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins** 10
- **Consolider un tissu médico-social développé, mais fragile** 11
- **Être un territoire accueillant pour l'enfance jeunesse** 11
- **Poursuivre le développement du numérique sur le territoire** 11

Synthèse des AFOM 12
ARTICLE 2.4. TRANSITION ECOLOGIQUE : UN ENVIRONNEMENT PRESERVE GAGE DE QUALITE DE VIE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 13
- **Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement** 13
- **Pallier une offre de mobilités insuffisante** 13
- **Poursuivre une politique énergétique et environnementale marquante, mais insuffisante** 13
- **Lutter contre la précarité énergétique du bâti** 14
- **Apaiser des tensions croissantes sur la ressource en eau** 14
- **Prendre en compte les vulnérabilités du territoire face aux risques climatiques** 14
- **Poursuivre la dynamique autour de la valorisation des déchets** 15

Synthèse des AFOM 15
ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 16
ARTICLE 3.1 ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 – ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE 16
- **Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes** 16
- **Favoriser l'emploi et la formation** 17
- **Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants** 18

ARTICLE 3.2. ORIENTATION 2 - COHESION SOCIALE 18
- **Adapter et renouveler le parc de logements** 18
- **Fournir des services médico-sociaux accessibles et mieux répartis sur le territoire** 19
- **Offrir une vie culturelle et sportive dynamique et accessible à tous** 19
- **Valoriser un mode de vie unique, choisi par ses habitants** 20

❖ Inclusion numérique 20
ARTICLE 3.3. ORIENTATION 3 - TRANSITION ECOLOGIQUE *21*
❖ Faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement pour le territoire 21
❖ Rénover le parc de logements et de bâtiments 21
❖ Proposer des mobilités douces et alternatives 22
❖ Développer les énergies renouvelables 22
❖ Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement 23
ARTICLE 4 – CONTRACTUALISATIONS DEJA EXISTANTES 23
ARTICLE 5 – PLAN D'ACTION 24
ARTICLE 5.1 DEFINITION DES ACTIONS ET VALIDATION *24*
ARTICLE 5.2 LES ACTIONS DE COOPERATION INTERTERRITORIALE *25*
ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES 27
ARTICLE 6.1 LE TERRITOIRE AUNIS SUD SIGNATAIRE *27*
ARTICLE 6.2 L'ETAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS *28*
ARTICLE 6.3 ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL *29*
ARTICLE 6.4 - MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES *29*
ARTICLE 6.5 MAQUETTE FINANCIERE *30*
ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE 30
ARTICLE 7.1 - LE COMITE DE PILOTAGE *30*
ARTICLE 7.2 - LE COMITE TECHNIQUE *31*
ARTICLE 7.3 - L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS *31*
ARTICLE 8 – SUIVI ET EVALUATION DU CRTE 32
ARTICLE 8.1 TABLEAU DE BORD *32*
ARTICLE 8.2 INDICATEURS ET RESULTATS ATTENDUS *32*
ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE 35
ARTICLE 10 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE 35
ARTICLE 11 – RÉSILIATION DU CONTRAT 35
SIGNATURE 36
LISTE DES ANNEXES 37

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Par ailleurs, le 3 septembre 2020 le Gouvernement a présenté, le plan " France Relance " qui constitue la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, plan doté de 100 milliards d'euros

Dans un vaste effort mobilisateur, le Plan de relance se décline en différents accords et contrats conclus avec les collectivités locales qui visent des opérations qui seront engagées en 2021 et 2022 :

- accord régional de relance conclu entre l'État et la région Nouvelle-Aquitaine
- accord départemental de relance conclu entre l'État et le département de la Charente-Maritime de décembre 2020
- des contrats de relance et de transition écologique conclus entre l'État et les EPCI (CRTE)

Ces derniers, dans une perspective plus longue, permettront d'identifier l'ensemble des actions susceptibles de contribuer aux ambitions du projet de territoire et aux politiques de transition écologique portées par l'État et ses opérateurs.

Ce projet de territoire construit pour les six années à venir est axé sur l'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

Il porte une double approche transversale de transition écologique et de cohésion des territoires. L'ensemble des acteurs de la société civile contribue à sa mise en œuvre.

Ce projet se traduit par un contrat de relance et transition écologique. Celui-ci a vocation à être évolutif, à être révisé, enrichi, complété voire réorienté régulièrement pour s'adapter à la réalité des territoires, à l'évolution du contexte et pour prendre en compte les résultats obtenus.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires de la Charente-Maritime.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégiée entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Aunis Sud autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme… agissent les projets de territoire respectifs.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

ARTICLE 2 – PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES PRINCIPAUX MARQUEURS

La communauté de communes Aunis-Sud, située en Charente-Maritime, regroupe 24 communes et 32 345 habitants selon le dernier recensement de l'Insee de 2017, sur une superficie de 463,5 km².

Le territoire est divisé entre une partie occidentale proche de La Rochelle, polarisée autour du littoral, et une partie orientale plus rurale, entre Saintes et Niort.

Comme ses voisins, la communauté de communes dispose d'un tissu économique structuré autour de l'agriculture et du résidentiel, avec une population en forte croissance. Néanmoins, elle se distingue aussi par sa dimension productive avec des entreprises importantes comme le chantier naval Fountaine Pajot (environ 600 emplois) et l'établissement du groupe Wärtsilä dédié à la requalification de moteurs et de sous-ensembles pour l'industrie nautique (environ 100 emplois). Son positionnement rétro-littoral est également intéressant : la communauté communes échappe à la pression immobilière et à l'inflation du littoral charentais, tout en bénéficiant des externalités liées à son développement. Sur le plan touristique, cet enchâssement entre le littoral et le Marais Poitevin lui permet de cibler des opportunités de développement pour ce pan du développement économique.

La croissance démographique soutenue d'Aunis Sud est un atout autant qu'un défi pour les prochaines années : le territoire doit être capable d'absorber des nouvelles populations, notamment des seniors ou des néo-ruraux, sans pour autant perdre son identité et négliger les habitants déjà installés.

Un autre marqueur fort de l'identité d'Aunis Sud réside dans son patrimoine naturel extrêmement riche, caractéristique du cadre de vie offert. Un patrimoine qui doit trouver un équilibre entre préservation, valoristaion et exploitation. Si la communauté de communes adopte jusque là une approche pionnière et exemplaire pour valoriser énergétiquement ces ressources (éolien, photovoltaïque, biogaz) ou encore structurer une filière autour de l'économie circulaire, elle doit aussi composer avec un certain nombre de problématiques environnementales, notamment de protection de la ressource en eau.

ARTICLE 2.1. ACCUEILLIR LES ENTREPRISES, LES TALENTS ET LES TOURISTES

❖ Maintenir un tissu économique fort et diversifié

La communauté de communes Aunis Sud affiche une économie structurellement dynamique. Elle bénéficie des pôles économiques moteurs voisins de La Rochelle, Niort et Rochefort. Elle est située à 2h30 de Paris par la gare TGV de Surgères, et proche du littoral charentais qui bénéficie d'un développement économique conséquent ces dernières années, en particulier dans le présentiel. Le territoire est ainsi dynamisé par des entreprises majoritairement tournées vers les services, les transports et le commerce, qui représentent 34,7% des emplois du territoire en 2017 , concentrés notamment dans les deux principaux pôles que sont Aigrefeuille et Surgères.

Cette économie présentielle est appelée à se développer plus encore compte tenu de la dynamique démographique de la Charente-Maritime, qui évalue à 126 000 le nombre d'habitants supplémentaires qu'elle comptera en 2040. Le positionnement rétro-littoral de l'Aunis lui permet de moins subir la pression foncière et immobilière tout en bénéficiant du marché que représente la côte, est particulièrement attractif pour les entreprises de services ou de construction par exemple. Néanmoins, cette économie présentielle présente un risque de dépendance aux pôles d'activités proches et de transformer la communauté de communes en territoire-dortoir.

Le territoire bénéficie aussi d'un secteur industriel marqué par les activités liées au nautisme et structuré autour de deux entreprises principales : le chantier naval Fountaine-Pajot, qui représente environ 600 salariés à Aigrefeuille, et le constructeur de moteurs Wärtzilä à Surgères avec près de 150 salariés. L'industrie représente ainsi 17,9% des emplois du territoire en 2017, contre seulement 9,7% à l'échelle du département.

Quant à l'agriculture, elle se distingue notamment par l'industrie laitière, avec la première coopérative laitière de France créée à Saint-Georges du Bois. Aujourd'hui dans le giron du groupe Bongrain, il s'y développe des activités de recherche et de transformation du lait. Le territoire accueille également l'Ecole Nationale de l'Industrie Laitière et Céréalière (Enilia) qui avec l'Ecole Nationale Supérieure de La Meunerie et de l'Industrie Céréalières (Ensmic), situées à Surgères, offrent des formations jusqu'au BTS et pèse près de 120 emplois. Ce secteur laitier est néanmoins en léger déclin du fait de la rentabilité difficile des élevages laitiers. De ce fait, la communauté de communes compte de moins en moins d'exploitations agricoles : elles sont passées de 906 en 1988 à 272 en 2017. Les élevages sont remplacés par les grandes cultures céréalières qui représentent 60% des exploitations de la CdC en 2017.

❖ Pallier un manque d'emplois et de formation qui nuit à l'attractivité du territoire

La communauté de communes d'Aunis Sud doit faire face, comme beaucoup de territoires ruraux, à des tensions importantes, mais paradoxales, sur le marché du travail : d'un côté de nombreuses entreprises peinent à recruter, et de l'autre les demandeurs d'emplois sont nombreux, en particulier dans la tranche de population jeune. Le territoire connait ainsi un taux de chômage de 29,7% pour les 15 à 24 ans, contre 28,3% en Nouvelle-Aquitaine. Autre caractéristique, **le nombre de chômeurs de longue durée atteint une part inquiétante :** 1300 demandeurs d'emplois depuis plus d'un an, sur 1800 chômeurs au total, soit une part de 72% contre 50% observé au niveau national. On observe un marché du travail déséquilibré et ce malgré l'existence de 4 chantiers ou entreprises d'insertion sur le territoire et une maison de l'emploi gérée par la communauté de communes.

Ce défaut s'explique notamment par **le manque de formation**. Le territoire ne compte que deux établissements d'enseignement supérieur : le lycée des métiers du bois de Surgères, qui est aussi le seul lycée d'enseignement général, et l'Enilia-Ensmic. Cette dernière, qui forme des profils sur des métiers de moins en moins attractifs, peine à remplir ses promotions, et ses étudiants ne restent pas sur le territoire après leur cursus. Les entreprises à plus forte valeur ajoutée, notamment dans l'industrie, la construction ou la recherche, qui cherchent des emplois plus qualifiés, ne parviennent donc pas à recruter sur le territoire.

Malgré son profil industriel, le territoire pâtit **d'un défaut d'employeurs significatifs** : 81,2% des entreprises du territoire sont individuelles en 2017, contre seulement 77,6% en Nouvelle-Aquitaine. L'installation d'entreprises de taille plus importante est de ce fait un enjeu fort pour le territoire.

❖ Un potentiel touristique à conforter

Aunis Sud, c'est aussi une destination à faire connaitre. Le territoire dispose **de nombreux atouts en matière touristique** : la connexion directe au Marais Poitevin et les 5 130 hectares de zones humides (soit 11 % de sa surface), la proximité au littoral charentais, l'ensoleillement parmi les plus élevés du littoral atlantique, et le patrimoine historique et culturel (le château et l'église de Surgères, le site archéologique de Saint-Saturnin-du-Bois,…). A noter aussi les évènements ponctuels comme le Surgères Brass festival, qui a lieu chaque été et attire des milliers de visiteurs dans le parc du château de Surgères.

Toutes ces richesses offrent à Aunis Sud un potentiel fort en matière de tourisme doux, qualitatif plutôt que quantitatif. L'office de tourisme de l'Aunis-Marais poitevin, ouvert avec Aunis-Atlantique depuis 2014, contribue déjà à valoriser ce potentiel, et en particulier auprès des habitants du territoire eux-mêmes. Cette dynamique de qualité s'accorde bien avec l'offre d'accueil du territoire, doté de nombreux gîtes et chambres d'hôtes mais d'un seul hôtel, à Surgères, et de plusieurs campings. L'offre de restauration est étoffée, mais insuffisante car concentrée sur quelques communes et insuffisamment ouverte le soir ou le week-end.

Toutefois, **cet accueil manque encore de structuration** pour pouvoir exploiter pleinement le potentiel du territoire. Structurer l'offre d'hôtellerie, l'accessibilité ou encore mieux mettre en valeur les points d'intérêt parait indispensable pour faire du tourisme un levier de développement à part entière.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Un positionnement au cœur d'un bassin attractif, moteur pour l'économie résidentielle
- Une activité productive industrielle ancienne et marquée
- Un taux de chômage notable, lié à un défaut d'offre de formation et d'emplois
- Un potentiel touristique à conforter

Synthèse des AFOM

Atouts • Economie structurellement dynamique • Proximité des pôles économiques de La Rochelle, Niort et Rochefort • Desserte TGV depuis Paris • Proximité du littoral charentais • Pression immobilière plus faible que le littoral • Economie productive (agriculture et industrie) • Patrimoine naturel, historique et culturel attrayant • Offre d'accueil des touristes nombreuse	**Faiblesses** • Taux de chômage des jeunes élevé • Remplacement des élevages par les cultures céréalières • Secteur laitier peu rentable et en difficulté • Difficultés de recrutement de nombreuses entreprises • Marché du travail déficient • Manque de formations sur le territoire : seulement 2 établissements du supérieur • Offre d'accueil des touristes peu diversifiée (un seul hôtel) • Concentration de l'offre de restauration • Manque de structuration de l'offre touristique
Opportunités • Développement de l'économie présentielle avec l'augmentation de la population • Développement du tourisme doux	**Menaces** • Dépendance aux pôles d'activités proches • Déclin des exploitations agricoles

ARTICLE 2.3. UN TERRITOIRE ATTENTIF AUX BESOINS DE CHACUN

❖ Accompagner la croissance et le vieillissement de la population

La population d'Aunis Sud a fortement augmenté ces dernières années, passant de 24 051 habitants en 1999 à 31 735 en 2017. Cette croissance a été particulièrement marquée sur la première décennie 2000, mais reste à une moyenne annuelle de +0,9% de 2012 à 2017, soit presque le double du taux départemental. **Cette croissance s'explique par l'attractivité du cadre de vie du territoire**, à la fois rural et productif. Il échappe aux prix du littoral, tout en permettant de profiter de son cadre de vie et de ses emplois. Ainsi, à la différence de zones plus côtières, le territoire compte 87,1% de résidences principales en 2017, ce qui montre qu'une grande majorité de ses habitants y habitent à l'année et s'y intègrent durablement. Cette croissance peut très probablement s'accentuer au vu des grandes tendances économiques et démographiques, du télétravail aux néo-ruraux : le PLUiH d'Aunis Sud prévoit ainsi 8000 nouveaux habitants d'ici 2030.

Cette croissance de la population a pour effet :

- **Une augmentation de la part des personnes âgées** avec l'arrivée de nombreux jeunes retraités, les plus de 60 ans passant de 23% à 27,3% sur la période. Cette nouvelle population apporte de la richesse grâce à son pouvoir d'achat, mais cela crée aussi de nouveaux besoins, notamment dans le secteur médico-social, et augmente les prix de l'immobilier, en particulier dans le secteur d'Aigrefeuille plus proche de la côte.
- **Une densification de la part des familles** avec de jeunes enfants sur le territoire appelant des équipements et services pour accompagner la croissance de cette population
- **Une baisse de la tranche 15-29 ans** qui est passée de 16,1% de la population en 2007 à 13,8% en 2017

❖ Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins

Avec cette nouvelle démographie se pose l'enjeu du logement. **Le parc de logements est en inadéquation avec l'évolution des ménages**. En effet, il est composé à 92 % de maisons et 81 % de T4 ou plus, tandis que la taille des familles diminue : la part des familles monoparentales dans les foyers est passée de 9,5 à 12,2% entre 2007 et 2017, tandis que celle des couples avec enfants a baissé de 45,1 à 42,5%. Il importe donc d'accompagner ces nouveaux besoins en logements plus petits et plus accessibles (locatif), pour satisfaire cette population au pouvoir d'achat souvent plus modeste. Les familles ont du mal à s'installer, alors qu'elles contribueraient à rajeunir la communauté de communes. Cette inadéquation entre l'offre et la demande se retrouve dans les chiffres des logements vacants, qui sont passés de 551 en 1999 à 1305 en 2017.

La croissance de la population appelle la construction de nouveaux logements, alors que la règlementation et les PLU réduisent les surfaces à construire. Cela pourrait engendrer une hausse importante des prix de l'immobilier, tout en remettant en cause le modèle traditionnel de logement rural sur le modèle de la maison individuelle avec jardin.

❖ Consolider un tissu médico-social développé, mais fragile

La santé reste une problématique importante pour la communauté de communes, qui a plusieurs fois été classée en risque de désertification. Ce risque a été conjuré et il existe aujourd'hui **un tissu médico-social relativement développ**é, avec plusieurs médecins, une quinzaine d'orthophonistes, de nombreuses structures d'accueil aux personnes âgées, un CIAS qui gère de multiples missions, une épicerie solidaire, une banque alimentaire à Aigrefeuille. Pour les soins plus importants, les habitants ont facilement accès aux hôpitaux de La Rochelle, Rochefort ou Niort.

Le territoire reste cependant en **tension sur la question médicale**, avec notamment un renouvellement difficile des départs à la retraite.

❖ Être un territoire accueillant pour l'enfance jeunesse

Aunis Sud se distingue par des efforts soutenus en faveur de l'accueil de l'enfance et de la jeunesse. Elle compte 3 RAM, 2 multi-accueils associatifs soutenus par la communauté de communes, et une crèche à Surgères, pour près de 1000 places disponibles en tout. **Ces solutions pour la petite enfance sont indispensables à l'accueil de familles et de travailleurs**. Les enfants plus âgés bénéficient aussi de politiques et d'équipements importants, avec de nombreuses associations sportives, le complexe sportif de Surgères avec 3 gymnases, une piste d'athlétisme avec un plateau multisports, 3 terrains de Football, 2 terrains de rugby, 1 dojo, 2 courts de tennis couverts et 3 courts extérieurs et 1 skate park, ou encore un éducateur missionné par le Département pour travailler avec les jeunes désocialisés. Cela s'ajoute à une offre culturelle présente, mais limitée principalement au conservatoire intercommunal de musique de Surgères, qui rayonne sur tout le territoire, ainsi qu'au réseau de bibliothèques maillé sur tout le territoire avec un portail unique en ligne. Ces efforts soutiennent la jeunesse présente dans les 32 établissements primaires, 4 collèges et un unique lycée général et technologique.

Cependant, l'offre reste inférieure au besoin ou gagnerait à être davantage structurée. Les RAM ont des difficultés à répondre aux besoins globaux, les jeunes sont dépendants des moyens de transport pour rejoindre les points d'activités majeurs, et ils sont nombreux à quitter le territoire. Le déficit d'équipement sportif s'est par ailleurs accru depuis la création du lycée, avec l'augmentation de la demande.

❖ Poursuivre le développement du numérique sur le territoire

Aunis Sud bénéficie d'une excellente couverture 4G puisque l'intégralité du territoire est couverte a minima par un opérateur au premier trimestre 2020. Le développement de la fibre est moins avancé avec 39,4% des locaux raccordables en 2020. C'est pourtant un facteur déterminant dans l'attractivité du territoire, que ce soit pour les particuliers ou les entreprises ; le développement de la fibre est donc à poursuivre et accompagner.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Une forte croissance démographique
- Une attractivité à consolider pour les jeunes et les familles, mais aussi pour une population vieillissante
- Une offre de logements à adapter aux nouvelles structures de populations
- Un tissu médico-social à développer pour accueillir les nouvelles populations vieillissantes

Synthèse des AFOM

Atouts • Une dynamique démographique forte • Un territoire rural et productif • Un cadre de vie attractif et abordable contrairement au littoral • Arrivée d'une **population** plus âgée au pouvoir d'achat élevé • Tissu médico-social développé • Proximité de La Rochelle, Rochefort et Niort pour les besoins en soins importants • Offre d'accueil et services pour l'enfance et la jeunesse développée • Offre culturelle existante	**Faiblesses** • Difficultés à retenir la jeunesse • Augmentation de la part de personnes âgées • Parc de logement inadapté aux populations nouvelles • Vacance des logements importante • Offre culturelle située principalement à Surgères • Manque de mobilité pour les jeunes • Déficit d'équipements sportifs
Opportunités • Répondre aux besoins médico-sociaux • Développement du parc de logements locatif ou de taille plus réduite	**Menaces** • Augmentation des prix de l'immobilier • Remise en cause du modèle rural de la maison individuelle avec jardin • Risque de désertification médicale avec les départs à la retraite

ARTICLE 2.4. TRANSITION ECOLOGIQUE : UN ENVIRONNEMENT PRESERVE GAGE DE QUALITE DE VIE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

❖ Conserver un mode de vie dont la valeur est intimement liée à l'environnement

La communauté de communes Aunis Sud bénéficie d'un patrimoine naturel riche, à fort intérêt écologique : les nombreuses zones humides des marais, plusieurs forêts, des plaines agricoles ouvertes favorables aux oiseaux de plaine, les pierrières du Thou… Aunis Sud est située sur deux sites Natura 2000 qui englobent 10 communes sur 6,3% de sa surface[1] : l'anse de Fouras, la baie d'Yves et le marais de Rochefort d'un côté, le marais poitevin de l'autre.

Cette nature est un marqueur fort du territoire et concrétise la promesse d'une qualité de vie basée sur le plein air et la nature. Sa préservation est donc un élément important de l'identité et de l'avenir d'Aunis Sud.

❖ Pallier une offre de mobilités insuffisante

Comme beaucoup de territoires ruraux, la communauté de communes **souffre d'un déficit de mobilités important** : les bus réguliers ne desservent que 8 des 24 communes du territoire[2] et 84,3% des déplacements domicile-travail qui se font en voiture individuelle[3]. Un fait qui contribue de façon importante aux émissions polluantes en même temps qu'au manque d'attractivité du territoire, pour les jeunes par exemple.

Le développement des mobilités décarbonnées est donc un enjeu environnemental, encouragé par les politiques publiques, mais aussi un enjeu de cohésion sociale. Le territoire peut déployer son fort potentiel en mobilités douces, avec non seulement les itinéraires cyclistes qui le sillonnent, mais surtout la gare TGV de Surgères, avec plus de 370 000 voyageurs en 2019[4], et la gare TER récemment rouverte au Thou, qui sont des pôles d'appui et de reconquête majeurs pour la mobilité du territoire.

❖ Poursuivre une politique énergétique et environnementale marquante, mais insuffisante

La communauté de communes présente une production d'énergies renouvelables importante pour un territoire rural. En 2020, le territoire comptait 40 050 KW de puissance maximale installée en éolien (source CdC) et 5 171 kW en énergie photovoltaïque[5]. En 2017, éolien et photovoltaïque ont produit eux seuls 76 000 MWh d'électricité en Aunis Sud. Par ailleurs, 17 387MWh PCI annuels sont produits par l'unité de méthanisation Aunis Biogaz rentrée en production en mai 2020 (PCI = Pouvoir calorifique inférieur du combustible ; il indique la quantité de chaleur qu'il va libérer lors de la combustion par unité de volume ou

[1] Diagnostic Environnement de la CdC, mise à jour 2020
[2] PLUiH 2017
[3] Insee, RP 2017
[4] Ressources Data SNCF
[5] Opendata-Réseaux Energie

de masse). Ce qui correspond à 25% de la consommation de gaz de la ville de Surgères. A titre de comparaison, la communauté de Communes Aunis Atlantique a 22 500kW en puissance maximale éolienne et 4 055kW en solaire, et celle de cœur de Saintonge 3842kW en tout.

Aunis Sud fait donc figure de pionnière dans le domaine des énergies renouvelables. Néanmoins, on peut remarquer que le développement rapide de l'éolien a manqué de maîtrise sur le territoire, avec un défaut de cohérence et de nombreux projets très lents à se concrétiser. Les autres énergies renouvelables, comme la biomasse et le solaire, avec 2 000 heures d'ensoleillement annuel en Charente-Maritime[6], constituent des alternatives intéressantes.

❖ Lutter contre la précarité énergétique du bâti

L'habitat du territoire est relativement ancien : en 2018 23% des résidences principales ont été construites avant 1919 et 30% avant 1945. Il est également énergivore puisque 34% des résidences principales sont considérées comme des passoires énergétiques (DPE E, F ou G) en 2018 ; 15% utilisent le fioul comme énergie principale de chauffage. Ces faibles performances du bâti et cette dépendance de certains foyers aux énergies fossiles pour le chauffage entrainent une précarité énergétique à laquelle le territoire doit faire face.

❖ Apaiser des tensions croissantes sur la ressource en eau

La communauté de communes Aunis Sud possède **des réservoirs d'eaux superficielles vulnérables aux nitrates et aux pollutions humaine, notamment agricole**, en particulier dans les secteurs de plaines et de bocages comme Devise et Gères[7]. Le taux de nitrate mesuré depuis les années 1980 au captage de Tout Vent varie de 40 à 80 mg par litre. Certains cours d'eau comme la Gères ou la Charrière sont par ailleurs impactés par des rejets des stations d'épuration domestiques.

Cette pollution de l'eau, due entre autres à une utilisation importante de produits phytosanitaires, va de pair avec une raréfaction de l'eau, en particulier lors des pics de consommation estivaux dus à l'irrigation des grandes cultures conjointe avec l'afflux de nombreux touristes. La tension sur l'eau est donc amenée à croître avec le réchauffement climatique, mais surtout avec la croissance démographique de la population sur le territoire et en lien avec le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

❖ Prendre en compte les vulnérabilités du territoire face aux risques climatiques

En sus de la pression sur la ressource en eau, le territoire est soumis à divers risques climatiques.
Le nombre de jours de très fortes chaleurs (plus de 30°C) est en augmentation avec en moyenne 10 jours par an en 2014. La canicule de 2003 a vu plus de 30 jours de très fortes chaleurs.
40% du territoire est situé en zone inondable et 24% en zone d'aléa très fort face au risque d'inondation.

[6] Météo-France
[7] Diagnostic Environnement de la CdC, 2020

L'aléa du retrait-gonflement des argiles est présent dans le Sud et le Nord-Est du territoire et concerne 20% des bâtiments hors industrie et services publics.
Tous ces risques seront plus importants avec le réchauffement climatique.

❖ Poursuivre la dynamique autour de la valorisation des déchets

La gestion des déchets est harmonisée à l'échelle de la communauté de communes et est portée par le syndicat mixte CYCLAD. Elle privilégie l'approche locale pour le traitement et la valorisation. Le territoire est engagé dans une démarche Zéro Gaspillage Zéro Déchet favorisant l'émergence de filières d'économie circulaire : il s'agit de poursuivre la dynamique engagée afin de réduire les volumes de déchets incinérés ou enfouis, d'accompagner l'évolution des modalités de collecte et recyclage et d'adapter le dispositif de collecte au développement urbain.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Une grande qualité de vie liée à la richesse du patrimoine naturel
- Une structure des mobilités dépendante de la voiture et offrant peu d'alternatives douces actuellement
- Une politique énergétique notable à poursuivre
- Des tensions croissantes autour de la ressource en eau

Synthèse des AFOM

Atouts • Patrimoine naturel riche • Gare TGV à Surgères et TER au Thou • Production d'énergies renouvelables importante et diversifiée	**Faiblesses** • Déficit de mobilité douce • Dépendance à la voiture individuelle • Défaut de cohérence dans le développement des projets éoliens • Pollution de l'eau aux nitrates
Opportunités • Développement des mobilités douces • Continuer le développement des énergies renouvelables, en particulier la biomasse et le solaire	**Menaces** • Pression croissante sur l'eau avec raréfaction de la ressource et augmentation des besoins

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire réactualisé en date du 20 juillet 2021. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Pour construire ce CRTE, les élus de la communauté de communes d'Aunis Sud ont identifié des orientations stratégiques pour chacune des trois thématiques du CRTE, au service d'un développement équilibré et durable de leur territoire.

Ces orientations stratégiques (sans ordre de priorité) sont présentées de manière à rappeler les éléments clés de diagnostic associés et à pointer les objectifs identifiés par les élus pour le territoire.

ARTICLE 3.1 ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 – ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

❖ Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes

L'accompagnement des entreprises est aujourd'hui axé principalement sur la mise à disposition de foncier dans les différentes zones d'activité de l'intercommunalité, attractif notamment pour les entreprises en mal d'espace sur la côte. Ce modèle permet la création de richesses et d'emplois, et devrait être pérenne au vu de l'attractivité du département, et d'Aunis Sud en particulier. Une zone d'activité de 8 ha à Aigrefeuille et une de 20 ha à Surgères sont déjà en passe de trouver intégralement preneurs. D'autres espaces sont en acquisition sur ces pôles pour proposer une offre foncière à moyen terme.

Cependant, ce modèle de mise à disposition du foncier n'est pas soutenable à plus long terme en raison de la **raréfaction du foncier disponible et avec des contraintes réglementaires de plus en plus fortes pour limiter l'artificialisation des sols**. L'Etat demande ainsi aux trois EPCI du SCoT une réduction de 30% de ses ambitions en matière de foncier économique. Il importe donc d'identifier de nouveaux gisements de foncier pour maintenir l'attractivité économique et l'offre d'accueil proposée aux entreprises (réhabilitation de friches -ex : Pôle Gare de Surgères, dents creuses et densification des zones existantes).

En parallèle de ce soutien à l'implantation des entreprises, **la communauté de communes peut et doit jouer un rôle dans tous les stades de développement des entreprises**, pour favoriser la montée en gamme des entreprises et pourvoir plus d'emplois sur le territoire. La mise en place de la pépinière Indigo, pour encourager l'implantation de petits projets, a ainsi été une belle réussite. Aunis Sud peut, pour encourager ces projets d'avenir (immobilier clé en main notamment) pour sécuriser le parcours résidentiel des entreprises sur le territoire.

Un autre axe de développement tient à **l'accompagnement des filières émergentes** comme cela s'est fait autour du **recyclage des déchets** avec l'installation du CyclaB, laboratoire d'économie circulaire du Syndicat Mixte Cyclad. Cette opportunité permet d'inscrire l'économie du territoire dans la transition écologique, mais aussi de pallier le déficit d'entreprises à forte valeur ajoutée grâce à l'émergence d'une filière structurante créatrice d'emplois et de richesses. Ce secteur a un fort potentiel de croissance sur le territoire, ce dont témoigne le projet de création d'un bâtiment dédié à la réparation, au

reconditionnement et en réemploi des appareils dédiés à la bureautique. Ce projet est porté par Cyclad et par plusieurs autres acteurs, dont Aunis GD, spécialiste local de l'économie sociale et solidaire.

Le pôle d'excellence Agripolis (nom donné au territoire suite à l'obtention du label « Pôle d'Excellence Rural » de première génération à la fin des années 2000) est un autre bon exemple de cette structuration : il fédère plusieurs acteurs de l'agroalimentaire pour accroître l'attractivité du territoire autour des deux principales filières du lait et des céréales. Il a ainsi permis la création d'un moulin à la pointe de l'innovation. L'objectif est de constituer et de mettre en lumière des prestations de services. Ces activités, reposant sur la R&D, le tissu local, l'innovation sont à encourager pleinement.

❖ Favoriser l'emploi et la formation

Pour répondre à l'enjeu de l'emploi et de la formation sur le territoire, le renforcement de cette-dernière et des partenariats entre ses acteurs est primordial. Il importe de continuer à soutenir le développement du lycée général ouvert en 2016, et à communiquer pour faire connaître l'excellence du pôle bois. Il importe aussi de coopérer avec l'Enilia-Ensmic, notamment pour proposer à ses étudiants une offre d'hébergements convaincante.

Les liens entre les entreprises et les organismes de formation sont aussi à privilégier. De nombreux dispositifs, dont la Région est souvent fer de lance, existent, comme des partenariats entre les écoles et les entreprises ou des passerelles pour adapter les compétences. La communauté de communes peut ainsi jouer un rôle de facilitateur et favoriser la rencontre entre les offreurs et les demandeurs d'emplois sur son territoire.

Aunis Sud est également candidat pour intégrer un projet expérimental : la Communauté de Communes fait partie des 120 territoires émergents pour être **Territoire Zéro chômeur de longue durée**. Ce dispositif vise à créer des entreprises à but d'emploi (EBE) qui embauchent des chômeurs de longue durée dans des CDI. Ces entreprises bénéficient d'un financement de l'Etat de 18 000€ par chômeur et par an. Pour porter ce projet, la communauté de communes est en train de recruter un agent chargé de monter les dossiers des EBE.

Ces entreprises à créer sont l'occasion de travailler sur des besoins du territoire, comme la production de bio pour les cantines scolaires ou le travail autour du bois et du recyclage des copeaux. Cette préparation s'effectue en lien avec les acteurs importants de l'emploi et de l'économie du territoire, comme Cyclad, Pôle emploi ou la Chambre de Commerce et d'Industrie. L'action promet donc d'être structurante pour la communauté de communes au-delà même des résultats à moyen et long terme, puisqu'il est déjà utile pour mettre en commun le travail de chacun des acteurs de l'emploi et de renforcer la cohésion du territoire autour de l'emploi et la réflexion sur l'économie de la communauté de communes.

Les efforts réalisés ou à venir pour accompagner la structuration d'une filière économie circulaire sont également un levier pour stimuler la création d'emplois d'avenir et cibler les jeunes et la formation, notamment à travers le partenariat entre Cyclad et le lycée bois de Surgères.

❖ Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants

La valorisation du territoire auprès des visiteurs passe d'abord par **l'amélioration et la structuration des activités touristiques** déjà proposées au public, et leur promotion auprès des investisseurs potentiels. Développer une offre de restauration plus systématique et une offre hôtelière plus étoffée est une première étape indispensable pour donner au tourisme les capacités de sa croissance.

Il importe ensuite de **mettre en réseau les points d'intérêt existants**, en particulier via des itinéraires cyclistes et pédestres. Cette dynamique, lancée en partenariat avec les territoires voisins depuis la création de l'office de tourisme du Marais poitevin en 2014, aboutit aujourd'hui à des projets concrets tels que la mise en place par le Département d'un itinéraire cyclable parallèle de la Vélodyssée depuis la Vendée qui passerait par Surgères d'ici à 2026 ou encore de la FlowVélo. Accompagner ces itinéraires, par exemple en installant des bornes pour les vélos électriques ou en favorisant l'installation de loueurs de vélos, donnerait une ampleur réelle à cette offre touristique.

Enfin, les deux communautés de communes de l'Aunis ont fait le choix **d'orienter résolument leur offre de tourisme vers les habitants du territoire**. Le nom du journal, l'Aunisette, ou le nom de l'office de tourisme, le Comptoir local, jouent sur cette identité locale de l'Aunis. Cela permet d'abord d'améliorer la qualité de vie des habitants, ensuite de renforcer la demande touristique, et enfin et surtout de faire des habitants de l'Aunis les ambassadeurs d'un territoire identifié, autant que le serait une marque. Cette identification va contribuer à donner une place de plus en plus singulière à l'Aunis dans le département et à en faire un acteur incontournable du paysage charentais maritime. Un marketing territorial volontariste, fondé sur le tourisme mais aussi plus généralement sur la communication de la communauté de communes, semble donc opportun. Des démarches comme l'étude réalisée avec Charente Tourisme en 2021 permettent d'identifier les nécessités et opportunités touristiques du territoire et d'affirmer cette stratégie marketing claire et structurante.

ARTICLE 3.2. ORIENTATION 2 - COHESION SOCIALE

❖ Adapter et renouveler le parc de logements

Adapter le parc de logements aux mutations démographiques est à la fois une nécessité et une opportunité pour Aunis Sud. Favoriser les logements locatifs en centre-bourg, pour un parc à petits prix et petites surfaces, correspond aux attentes de la nouvelle population de foyers plus petits ou de retraités vieillissants. Mais cela permet aussi de **densifier et requalifier le bâti existant**, plutôt que de dépendre d'accroissement spatial difficile, puisque la règlementation le décourage et que le foncier viendrait vite à manquer. Cela permet par ailleurs de limiter les extensions de réseaux et d'optimiser les équipements d'assainissement collectifs existants. Le travail sur la réhabilitation des logements vacants rentre aussi dans cette optique, à l'image de la réhabilitation de l'ancien café du centre de Saint-Pierre-de-la-Noue, transformé en logements.

❖ Fournir des services médico-sociaux accessibles et mieux répartis sur le territoire

Pour renforcer son tissu médico-social, la communauté de communes peut continuer de favoriser la mise en réseau de ses acteurs, par exemple ceux de l'accueil à l'enfance. Aunis Sud peut développer encore plus avant une communication ciblée en faveur des médecins, ainsi qu'un accompagnement administratif pour les attirer et faciliter leur installation.

Les missions du CIAS, compétences de la communauté de communes, doivent aussi être consolidées. Le CIAS est notamment amené à gérer de plus en plus de terrains familiaux, avec 15 terrains qui doivent s'ajouter aux 4 existants d'ici 2025 selon les recommandations départementales. Les aides dispensées par le CIAS en termes d'alimentation, des droits des femmes ou de la précarité énergétique sont par ailleurs particulièrement d'actualité pour les années de reprise après la crise sanitaire et économique. **Une attention particulière peut donc être portée pour faire du CIAS un moteur incontournable des politiques sociales du territoire**.

❖ Offrir une vie culturelle et sportive dynamique et accessible à tous

Une des premières orientations de la communauté de communes doit être de renforcer l'offre culturelle et sportive pour que tous ses habitants, les plus jeunes comme les plus âgés, puissent s'insérer dans la vie dynamique du territoire. **La mutualisation des équipements sportifs et la mise en relation des clubs et associations sportives** est d'abord une bonne opportunité pour permettre la montée en gamme de l'offre sportive. L'exemple du projet commun à trois clubs de tir à l'arc de faire un terrain couvert à Forges montre le potentiel de cette mutualisation. La création de nouveaux équipements répondrait également aux besoins des associations sportives la population, comme un nouveau gymnase à Aigrefeuille d'Aunis.

Cette mise en commun des moyens peut ensuite se retrouver dans le domaine culturel grâce notamment au réseau des bibliothèques. Ce maillage de 14 bibliothèques municipales est en voie d'accueillir de nouvelles structures. Il permet un accès de proximité aux livres, films, cd, presse…La mutualisation des collections via un catalogue commun permet aux usagers d'avoir accès à l'ensemble des documents des bibliothèques partageant ce catalogue. Une navette documentaire prochainement fonctionnelle permettra aux usagers l'accès aux documents du réseau directement dans sa bibliothèque de proximité. Ce service est une réponse aux problèmes de mobilité, d'accès à la culture et répond à un souci d'équité territoriale. La coordination intercommunale du réseau permet également de proposer une programmation culturelle annuelle dans l'ensemble des bibliothèques. Ces projets font appels à de nombreux partenaires et échelons territoriaux. De nouveaux services sont à l'étude en lien avec les besoins des habitants (inclusion numérique, …).

L'installation du conservatoire de musique intercommunal dans une ancienne friche est un bon exemple de réussite en termes de soutien à l'action culturelle. **Le maillage culturel du territoire peut continuer de se développer** à travers des initiatives similaires, à l'instar du projet de ludothèque à Saint-Pierre-la-Noue qui ambitionne d'être structurant pour tout Aunis-Sud.

❖ Valoriser un mode de vie unique, choisi par ses habitants

Enfin, Aunis Sud se veut **un territoire ancré dans la ruralité et la modernité**. Ces deux identités ne sont pas opposées mais conjointes, et la communauté de communes a le potentiel et la volonté d'en faire une force et un élément de distinction. Cette distinction passe d'abord par une communication poussée de la communauté de communes autour de son ouverture aux nouvelles populations, de ses politiques au service des habitants, des touristes ou des entreprises, pour faire d'Aunis Sud une véritable référence, comme évoqué dans le premier axe.

Cette singularité se retrouve et se nourrit aussi des volontés et des opinions des citoyens. La démarche *Imagine Aunis Sud*, illustre **la volonté d'inclure les habitants dans la gouvernance du territoire** et dans son orientation pour en faire une expérience unique. Continuer de nourrir cette concertation et cette singularité, par le biais d'instances représentatives comme le Conseil de développement ou de projets plus ponctuels, est une opportunité de montrer l'ouverture et la modernité d'Aunis Sud et de les pérenniser.

❖ Inclusion numérique

Dans un souci d'inclusion intergénérationnelle, un effort particulier peut être mis sur **la formation au numérique**. Le territoire n'est pas en zone blanche, mais de nombreux habitants sont encore éloignés de la pratique numérique, ce qui crée un enjeu d'accès à la démocratie et la citoyenneté à l'heure où l'accès à de nombreuses institutions (CAF, impôts, Pole Emploi,…), s'oriente vers internet. Il importe donc de **poursuivre et soutenir les politiques d'inclusion numérique** menées sur le territoire, en particulier dans les points importants que sont les bibliothèques/médiathèques, les maisons France Services de Surgères et Ciré, le Palace, le centre d'animation et de citoyenneté, ainsi qu'avec les conseillers numériques dont un financé par l'Etat à Aigrefeuille d'Aunis.

ARTICLE 3.3. ORIENTATION 3 - TRANSITION ECOLOGIQUE

❖ Faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement pour le territoire

La structuration intensive et productive de la production agricole du territoire lui assure une certaine richesse, mais de **nouvelles attentes de la population peuvent générer des opportunités de développement pour le secteur.** Les néo-ruraux, mais aussi les habitants historiques du territoire demandent de plus en plus de produits de qualité, bio et/ou locaux, allant vers plus de circuits-courts. La communauté de communes peut donc utiliser ces attentes et les moyens qui sont à sa disposition pour faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement économique et écologique pour son territoire.

Cette transition passe d'abord par les moyens institutionnels, tels que le Projet Alimentaire Territorial, en cours de réflexion sur le périmètre du SCoT élargi à l'Ile de Ré, qui mise sur la relation entre les acteurs locaux pour proposer des circuits-courts en restauration, particulièrement pour les cantines scolaires. L'adhésion du Département au dispositif Agrilocal depuis 2019 fournit un cadre supplémentaire pour porter ce développement des circuits-courts. La mise en place d'un marché bio hebdomadaire à partir de septembre 2021 à Aigrefeuille d'Aunis participe à cette dynamique positive.

La communauté de communes peut ensuite **encourager les initiatives individuelles**, par exemple l'épicerie en circuit-court de Landrais ou l'Arrozoaar au Thou, qui est un jardin biologique à but d'insertion professionnelle. Aunis Sud peut leur apporter un soutien administratif ou communicationnel, ainsi qu'aux agriculteurs qui désirent développer le bio, les circuits-courts ou se convertir au zéro phyto. La communauté de communes peut aussi et surtout jouer un rôle de facilitateur dans la rencontre entre les différents acteurs de l'alimentation sur le territoire, pour prendre en compte toutes les problématiques.

❖ Rénover le parc de logements et de bâtiments

Un axe important de la transition écologique du territoire est **l'isolation thermique et énergétique du bâti** privé comme public. La communauté de communes peut identifier et orienter les aides financières qui abondent dans cette dynamique ainsi que sélectionner les projets de rénovation les plus importants pour améliorer son efficacité énergétique globale.

Au-delà de cette aide matérielle, Aunis Sud a aussi un rôle important à jouer dans la **formation des acteurs du territoire et des habitants** sur les questions énergétiques. Elle peut donc renforcer la plateforme de rénovation énergétique (PTRE) Aunis-Vals de Saintonge, qui propose par exemple de l'information sur les techniques et les aides à la rénovation et des animations diverses telles que la fête de l'énergie, les balades thermographiques, des ateliers « comprendre sa facture énergétique ». La PTRE a également un rôle à jouer envers les professionnels de la construction et de l'habitat afin de les informer et de les amener à promouvoir la rénovation globale des logements à leurs clients. Pour que la transition écologique ne soit pas qu'une contrainte imposée mais un choix et une réflexion informée de tous les habitants et professionnels du territoire.

La communauté de communes peut enfin continuer de **soutenir des projets emblématiques d'un habitat moderne et écologique** : le projet de transformation de la

friche Poyaud en écoquartier et lieu de commerce dans le cadre du pôle gare de Surgères ou le projet du Bois Long à Saint-Saturnin-du-Bois sont des opportunités majeures de développement et d'attraction de nouveaux habitants

❖ Proposer des mobilités douces et alternatives

En outre, il importe de favoriser l'essor des mobilités douces et alternatives à la voiture sur le territoire. Le projet de réalisation d'un schéma vélo-piste cyclable mené par la communauté de communes autant que les projets communaux qui relient les points importants de la commune, comme la piste cyclable de Saint-Georges-du-Bois et Surgères, sont des moyens de structurer l'accessibilité de chaque point du territoire pour les cyclistes. Pour que le vélo ne soit pas seulement une pratique sportive, mais bel et bien un moyen de déplacement dans tout Aunis-Sud.

La communauté de communes peut aussi encourager les habitants et les acteurs publics à s'équiper en véhicules nouveaux et écologiques : l'installation de bornes électriques, l'achat d'utilitaires électriques par les communes contribuent à cette transition importante et appelée à s'accélérer dans les prochaines années.

Par ailleurs, le projet de pôle multimodal à la gare de Surgères est l'occasion de proposer des alternatives décarbonées aux mobilités des habitants. Il importe particulièrement de développer les solutions de rabattement vers les gares TER du Thou/Aigrefeuille et de TGV Surgères. Ces moyens de transport peuvent être en commun, mais aussi être des itinéraires de randonnée pédestres et pistes cyclables. Ce développement est, là encore, à la fois bénéfique à l'environnement, à la cohésion sociale et à l'économie de la communauté de communes.

❖ Développer les énergies renouvelables

Une orientation importante pour le territoire est de poursuivre le développement des énergies renouvelables, en renforçant notamment leur cohésion et leur structuration. Cette structuration est possible à travers le Plan climat-air-énergie territorial en cours d'élaboration, mais aussi à travers des partenariats renforcés entre tous les acteurs du territoire, sur le modèle d'Aunis Biogaz dans lequel les agriculteurs-actionnaires, le syndicat mixte Cyclad, et les collectivités territoriales des communes à la Région sont parties prenantes.

Plusieurs installations de production d'énergie renouvelable fonctionnent déjà sur le territoire, par exemple le parc photovoltaïque de l'ancienne décharge réhabilitée de La Devise (Vandré) appartenant à la communauté de communes et à Cyclad. D'autres sont-en en cours de réflexion, comme le projet sur la zone d'activité de La Combe (Surgères) qui verra le jour en 2022, et 3 autres sont en développement sur d'autres communes.

La communauté de communes peut jouer un rôle de facilitateur administratif, mais aussi de mise à disposition de foncier et d'immobilier sur de tels projets.

Le potentiel photovoltaïque des bâtiments communautaires a également été étudié, pour être mobilisé en cas de travaux programmés sur ces bâtiments.

L'exemple d'Aunis Biogaz, site de méthanisation initié par des exploitants agricoles d'Aunis Sud, et de son partenariat à venir avec les particuliers du département, à travers

les déchetteries de Cyclad, pour récupérer leurs tontes de pelouse, peut aussi être encouragé à essaimer pour mailler encore mieux le territoire en biomasse. Un autre projet de méthanisation est d'ailleurs fléché par le PLUiH sur Genouillé, et une entreprise est intéressée. La géothermie est enfin une dernière source potentielle d'énergie renouvelable à étudier dans la commune.

❖ Préserver la qualité de l'eau et de l'environnement

Enfin, la communauté de communes est engagée dans plusieurs démarches en faveur de la préservation de son environnement et de la qualité de son eau. Cela revient de nécessités légales ou environnementales, mais c'est aussi un moyen de maintenir la qualité de vie unique du territoire, intimement liée à la nature. Accompagner les acteurs vers la sobriété en eau ou protéger les milieux aquatiques par :

- La collaboration avec les programmes Re-Sources du syndicat Eau 17 et de la CDA de La Rochelle, qui réunissent tous les acteurs publics, agricoles ou civils autour de la protection des points d'eau potable du territoire.

- Et le travail en commun avec les 4 syndicats « gémapiens » du territoire dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Dans le cadre du SDENS, le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Charente-Maritime, la demande de classement des bois de la Bastière et de quelques autres « espaces naturels sensibles candidats » en « Espaces naturels sensibles actifs » est aussi un moyen pour les communes et tout Aunis Sud de promouvoir des activités diverses, notamment scolaires, et de protéger plus avant la faune et la flore.

ARTICLE 4 – CONTRACTUALISATIONS DEJA EXISTANTES

Les contractualisations déjà existantes sur le territoire sont les suivantes :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Surgères (en cours)
- La convention territoriale globale avec la CAF (en cours)
- Les contrats signés avec le Conseil régional (convention de subvention relative au soutien régional aux plateformes de la rénovation énergétiques FAIRE avec la Nouvelle Aquitaine ; l'expérimentation Néo Terra (en cours)
- Les contrats signés avec le Conseil départemental
- Les contrats signés avec l'ADEME :
    - AUNIS BIOGAZ - Unité de méthanisation en injection biométhane à Surgères (17) – En cours
    - SA SOGEMAP - AAP ORPLAST - Maintien et accroissement de la consommation MPR – En cours
    - CC AUNIS SUD - EIE - 1 ETP et actions de communication pour 12 mois du 01.01.2020 au 31.12.2020 – A solder
    - EKLOR INVEST / FRANCOIS GIBERT DEVELOPPEMENT GESTION - Mise en place d'une installation solaire thermique sur la piscine de Surgères (17) – En cours
    - COMMUNE DE SURGERES - AAP friches 2020 : travaux de dépollution pour reconversion friche polluée POYAUD à Surgères – En cours

- SYNDICAT MIXTE CYCLAD - AAP NA TRIBIO : déploiement d'une collecte de biodéchets – En cours

- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens
- PLPDMA de Cyclad, syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères auquel adhère la CdC Aunis Sud
- Le contrat territorial Re-sources pour la protection des aires d'alimentation de captage de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais (en cours)
- Les programmes des 4 syndicats gémapiens auxquels appartient Aunis Sud (SMCA, SYRIMA, SMBVSN et SYMBO)
- Le PAPI Estuaire de la Charente

Ce recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire permet d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

ARTICLE 5 – PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la "Mission de coordination nationale d des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique" pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

ARTICLE 5.1 DEFINITION DES ACTIONS ET VALIDATION

Les actions du CRTE sont décrites dans des " fiches actions " et " des fiches projets ", présentées en **ANNEXE 2** du présent contrat.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Pour les exercices 2021 et 2022 et compte tenu de la mise en œuvre du plan de relance, des fiches actions détaillées sont établies. Elles comprennent notamment l'auto-

évaluation relative à la transition écologique et le plan de financement avec l'ensemble des partenaires sollicités.

Pour les années 2023 à 2026, des fiches projet sont rédigées. Elles deviendront des fiches-actions lorsqu'elles seront suffisamment matures pour démarrer à court terme avec un plan de financement prévisionnel détaillé.

Ainsi, des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat sous forme de fiches actions, lors du comité de pilotage au regard de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie dans le contrat. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les "fiches actions " seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

ARTICLE 5.2 LES ACTIONS DE COOPERATION INTERTERRITORIALE

La Communauté de Communes Aunis Sud est déjà engagée dans des programmes de coopération interterritoriaux qui sont listés ci-après. Les actions issues de ces programmes auront vocation à être analysées et intégrées dans le CRTE Aunis Sud et de ses partenaires dans les conditions prévues à l'article 6.

- La Communauté de Communes Aunis Sud adhère à CYCLAD et accompagne les différents programmes et actions portés par le **syndicat mixte**.

- **Le Pôle métropolitain Centre Atlantique**

Le Pôle métropolitain Centre-Atlantique, créé au 1er janvier 2020, est formé de 9 intercommunalités entre Niort et La Rochelle situées dans 3 départements et 2 régions :

o 3 dans les Deux-Sèvres : la Communauté d'agglomération du Niortais, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et la communauté de communes Les Portes de Gâtine ;

o 4 en Charente-Maritime : les Communautés d'agglomération de La Rochelle et Rochefort-Océan et les Communautés de Communes Aunis Sud et Aunis Atlantique ;

o 2 en Vendée (Pays de la Loire) : la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et la Communauté de Communes Fontenay-Vendée.

Une déclaration métropolitaine de partenariat a été signée par l'ensemble des 9 EPCI le 12 novembre 2015 à Niort. Ce Pôle de coopération métropolitaine s'est ensuite doté d'une charte signée officiellement par les présidents des 9 intercommunalités le 13 septembre 2016, à La Rochelle.

Ses domaines d'intervention sont le développement économique, le tourisme, l'enseignement supérieur, la mobilité, l'aménagement de l'espace, l'environnement…

L'action du Pôle métropolitain Centre atlantique est organisée autour de 9 priorités :

o Promouvoir les filières d'excellence et les pépites économiques.

- o Favoriser l'innovation, le transfert de technologies, la recherche et leur développement par les filières d'enseignement supérieur territoriales.
- o Garantir l'accès aux territoires (multimodes, passagers et fret).
- o Élaborer un schéma territorial de l'intermodalité.
- o Partager les stratégies de planification et contribuer aux documents régionaux.
- o Proposer un modèle de développement économe en énergie.
- o Préserver pour le valoriser le patrimoine naturel.
- o Construire une destination touristique nouvelle en favorisant les itinérances (cyclotourisme, tourisme fluvial et le nautisme) ;
- o Proposer un territoire attractif pour les personnes en formation post-bac.

❖ **Le Schéma de cohérence territoriale La Rochelle-Aunis (en cours d'élaboration)**

Aunis Sud est engagée dans la construction d'un Schéma de Cohérence Territoriale commun avec l'agglomération de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Ce projet commun s'engage sur trois perspectives majeures :

- o Réussir la « ville-territoire » autour de La Rochelle en organisant son fonctionnement à l'échelle de toute l'Aunis, à commencer par ses flux internes, entrants et de transit, et en structurant un territoire harmonieux et résilient.
- o Faire des centralités héritées les cœurs de toutes les stratégies d'urbanisme et de développement, pour sortir des logiques de l'urbanisation extensive et renforcer la cohésion sociale et territoriale.
- o Viser la neutralité carbone à l'échelle de tout le territoire et promouvoir de nouveaux biens et services communs, à partir de ses ressources précieuses que sont les eaux, les sols, la biodiversité, les paysages.

Ce sont les trois axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration.

❖ **Le Contrat de dynamisation et de cohésion de La Rochelle, Ré, Aunis Sud et Atlantique**

(cf. supra, Article 4– Contractualisations déjà existantes avec les territoires).

❖ **Le Programme Alimentaire de Territoire**.

En phase d'émergence, le Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle – Aunis et prochainement Ré (la Communauté de Communes de l'île de Ré rejoint la démarche) se matérialise via un premier plan d'actions 2020-2022 actif sur plusieurs points :

- o Impulser un dialogue sur la question alimentaire entre les acteurs concernés
- o Sensibiliser les habitants à l'alimentation durable
- o Développer les filières locales durables
- o Mobiliser la restauration collective sur le renforcement de ses achats durables
- o Mutualiser les réflexions sur le foncier agricole

La DRAAF Nouvelle Aquitaine apporte son soutien financier à ce programme jusqu'en octobre 2022.

❖ La **Plateforme Territoriale pour la Rénovation Energétique**, qui est portée par Aunis Sud via un service unifié pour 3 EPCI : Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté, soit 115 000 habitants. Les 3 EPCI la financent à parts égales.

Elle assure notamment les missions suivantes concernant la rénovation énergétique :

- une information de 1er niveau, un conseil personnalisé et un accompagnement de base « tiers de confiance » des ménages ;
- une communication, une sensibilisation et une animation auprès des ménages ;
- une communication, une sensibilisation et une animation des professionnels, notamment pour adapter l'offre privée et favoriser la rénovation énergétique embarquée.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

ARTICLE 6.1 LE TERRITOIRE AUNIS SUD SIGNATAIRE

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Communauté de Communes Aunis Sud signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'un animateur chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes…).

La Communauté de Communes Aunis Sud, en lien avec les signataires, s'engage à animer le travail en associant étroitement les autres partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Communauté de Communes Aunis Sud signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La Communauté de Communes Aunis Sud signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

ARTICLE 6.2 L'ETAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS

Dans le cadre du plan de relance, les financements de l'État interviendront principalement sur les projets relevant des priorités suivantes :

- transition écologique : rénovation énergétique, infrastructures de transport et mobilités douces, décarbonations de l'industrie, transition agricole, préservation de la ressource en eau, réduction des déchets
- compétitivité : relocalisation, modernisation et soutien aux filières stratégiques ; rénovation du patrimoine
- cohésion sociale et territoriale : soutien aux citoyens les plus touchés par la crise en particulier les jeunes et les plus démunis pour l'accès à l'emploi et à la formation, résilience sanitaire, inclusion numérique et accès aux services publics.

Le CRTE, en tant qu'outil transversal de coordination des dispositifs des partenaires, permet de rendre visibles et lisibles les différentes sources de financement possibles et d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socio-économiques du territoire pour la réalisation de leurs projets.

Au niveau local, les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires, des fonds européens.

A ce titre, la DSIL est renforcée en 2021, avec un sur abondement de 6,3 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments, et de 4,5 millions d'euros pour la DSIL "exceptionnelle". Les financements indiqués dans les fiches sont prévisionnels et inscrits à titre indicatif exclusivement. Il est rappelé que tout financement de l'État évoqué au sein du CRTE doit être confirmé dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation qui lui est propre.

Les montants de subvention sont mentionnés, sous réserve : de la disponibilité des crédits, du déroulement des procédures réglementaires, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt des dossiers, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre l'État et le porteur de projet.

Par ailleurs, conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), …

Enfin, l'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, et mobilisera l'ensemble des services et des opérateurs, notamment pour soutenir les capacités en ingénierie des collectivités locales.

ARTICLE 6.3 ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, peut apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département, via ses cadres d'interventions pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières.

ARTICLE 6.4 - MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Le CRTE contribue à renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur

collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La réactualisation du projet de territoire a donné lieu à une grande phase d'écoute auprès des habitants, un large panel d'habitants a été interviewé sur sa vision d'Aunis Sud d'aujourd'hui et pour demain. Un film a été produit grâce aux résultats de cette enquête et une grande réunion publique a eu lieu. Cette première phase de travail a été réalisée grâce à l'accompagnement d'un cabinet privé « Grand Public ». Une image de marque a été créé « Imagine Aunis Sud, projetons nous ensemble ». Elle sera au service de l'ensemble des pôles de la communauté de communes et des élus pour échanger avec les habitants sur les projets en cours et à venir sur le territoire.

En parallèle, le conseil de développement de l'Aunis sera largement sollicité dans les divers travaux que va entreprendre la collectivité.

ARTICLE 6.5 MAQUETTE FINANCIERE

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière 2021est jointe en **ANNEXE 3.**

ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

ARTICLE 7.1 - LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du CRTE. Le secrétariat du comité est assuré par la collectivité.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la collectivité, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, d'un représentant du Conseil de développement, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et d'un représentant du Département.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité de pilotage est également un lieu de concertation et d'échanges entre les parties prenantes du CRTE.

Il pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

ARTICLE 7.2 - LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Ce suivi technique est assuré par les services des collectivités en étroite collaboration avec les services de l'État, du Conseil départemental et du Conseil régional.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le comité technique est composé :

- Techniciens de la Communauté de Communes Aunis Sud
- Représentants des services de l'Etat : Sous-Préfecture, Préfecture, DDTM
- Représentant de l'ADEME
- Représentant Banque des territoires
- Représentant du Département

ARTICLE 7.3 - L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 8 – SUIVI ET EVALUATION DU CRTE

ARTICLE 8.1 TABLEAU DE BORD

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

ARTICLE 8.2 INDICATEURS ET RESULTATS ATTENDUS

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard notamment des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les parties conviennent de se référer à l'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 qui pose un socle commun de **13 indicateurs**. Ce socle est structuré conformément à la taxonomie européenne, déclinée également dans le cadre du budget vert, pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux : lutte contre le changement climatique ; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ; gestion de la ressource en eau ; économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques ; lutte contre les pollutions ; biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et

forestiers.
Les services de l'Etat, pourront ainsi disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires.

	LIBELLE INDICATEUR	DEFINITION
1	Emissions de gaz à effet de serre annuelles	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant.
2	Consommation énergétique finale annuelle	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant.
3	Production annuelle d'énergie renouvelable	Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, bio masse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de bio méthane et de biocarburants.
4	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
5	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile travail	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif,i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun.
6	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire.
7	Population située dans une zone à risque naturel élevé	Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance. Les risques naturels pris en compte sont : - Les inondations, y compris par submersion marine - Les mouvements de terrain, ce qui englobe les

		cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
8	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
9	Part des cours d'eau en bon état écologique	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire.
10	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, rapporté au nombre d'habitants.
11	Inventaire territorial d'émissions de polluants	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO2, NOX, COVNM, PM2,5, et NH3.
12	Fragmentation des milieux naturels	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
13	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics…).

Les indicateurs seront affinés dans les semaines à venir par les services de la Communauté de Communes Aunis Sud. Un travail est en cours d'élaboration. Une ANNEXE 4 sera jointe au présent contrat par avenant.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 10 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le CRTE sera modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires après avis du comité de pilotage pour les articles suivants :

- Article 2 " Présentation du territoire et de ses principaux marqueurs "
- Article 3 " Les orientations stratégiques "
- Article 6 " Engagement des partenaires "
- Article 7 " Gouvernance du CRTE.

Toutes les autres modifications seront soumises au comité technique pour validation qui en informera le comité de pilotage.

ARTICLE 11 – RÉSILIATION DU CONTRAT

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

SIGNATURE

A Surgères, le 30 novembre 2021

Le Préfet de la Charente Maritime	Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud
	COMMUNAUTE AUNIS SUD DE COMMUNES
Nicolas BASSELIER	**Jean GORIOUX**

La Présidente du Département de la Charente Maritime	La 3ème Vice-Présidente du syndicat mixte CYCLAD
Sylvie MARCILLY	**Anne-Sophie DESCAMPS**

Le maire de la Ville de Surgères, labellisée « Petite Ville de Demain »
Catherine DESPREZ

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : SYNTHESE ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

ANNEXE 2 : FICHES ACTION / FICHES PROJET

ANNEXE 3 : MAQUETTE FINANCIERE 2021

ANNEXE 4 : INDICATEURS DE SUIVI *(travaux en cours de réalisation)*

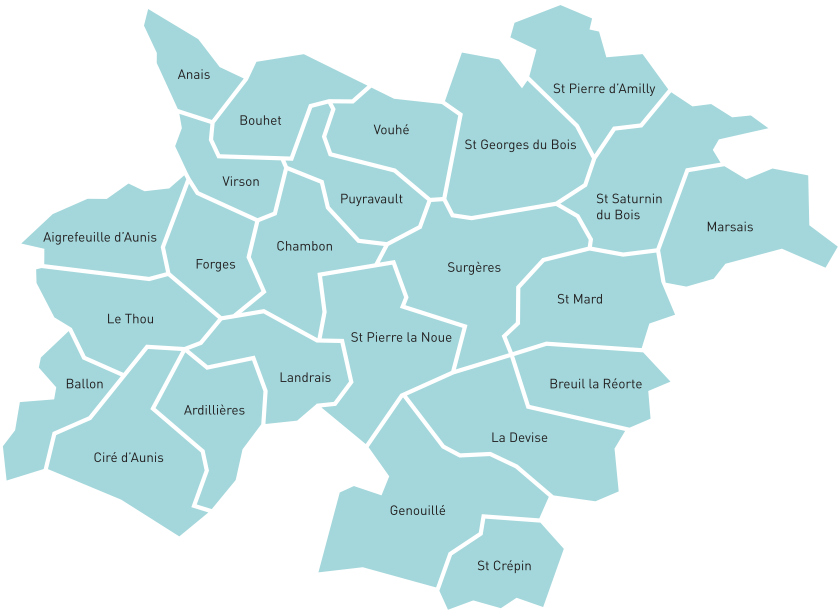

Aunis Sud

Ma Communauté de Communes

Contacts

Les équipes de la Communauté de Communes Aunis Sud vous accueillent et vous renseignent :
45, avenue Martin Luther King
17700 Surgères
Tel. : 05 46 07 22 33
contact@aunis-sud.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi-jeudi 9h-12h et 14h-17h
Vendredi 9h-12h et 14h-16h

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

la Charente Maritime

SURGÈRES la ville

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

AIGREFEUILLE D'AUNIS Mairie de Ardillières

Ballon BALLON Forges Mairie de Genouillé

LA DEVISE Mairie de Bouhet

Mairie de Le Thou

Mairie de Saint Mard

Saint Pierre d'Amilly SAINT-PIERRE-LA-NOUE Mairie de Virson

Restez connectés !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur **www.aunis-sud.fr**

Votre Communauté de Communes vit aussi sur les réseaux sociaux :

@CdCAunisSud

Communauté de communes Aunis Sud

Conservatoire de musique Aunis Sud

Pépinière Entreprises Indigo - Aunis Sud

Chantier archéologique Saint Saturnin du Bois

Bureau Information Jeunesse - Aunis Sud